RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Délégation de fonctions et de signature

Hélène BONNET Deuxième Adjoint au Maire

DÉPARTEMENT DE L'AUBE



DEPARTEMENT

AUBE

CANTON

SAINT ANDRÉ LES VERGER COMMUNE

LA RIVIERE DE CORPS

CL

N°41/2020

Le Maire de La Rivière de Corps,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confie au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 3 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints, notamment de Hélène BONNET en tant que deuxième adjoint au maire.

Considérant que pour la bonne marche et la parfaite continuité du service public, il est nécessaire de prévoir que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints,

ARRÊTE

<u>Article 1 :</u> Hélène BONNET, Deuxième adjoint au maire, reçoit à compter du 3 juillet 2020 une délégation permanente pour suivre les affaires suivantes :

> POLITIQUE FAMILIALE :

- définition et mise en œuvre de la politique familiale
- gestion et animation du CCAS (demandes d'aide, suivi personnes âgées et en situation précaire ou en difficulté
- relations avec les services d'urgence
- relations avec partenaires et organismes sociaux (Etat, CAF, Conseil Départemental, associations à caractère social....)

- définition et mise en œuvre de la politique « Petite Enfance »
- développement et gestion du multi accueil et du Lieu d'Accueil Petite Enfance
- suivi de la commission d'attribution des places au multi accueil
- prise en charge des relations avec la population dont l'objet relève des affaires sociales et de la petite enfance

> LOGEMENT:

- suivi du PLH en lien avec Troyes Champagne Métropole
- suivi des questions liées au logement social et relations avec les bailleurs sociaux

> SANTE:

- relations avec les professionnels de santé
- suivi de la sécurité sanitaire

<u>Article 2</u>: Hélène BONNET, deuxième adjoint au maire, reçoit délégation pour signer tous documents concernant ces fonctions qu'elle exerce concurremment avec nous. La signature de Hélène BONNET devra être précédé de la formule suivante : « par délégation du Maire ».

<u>Article 3</u>: Hélène BONNET, deuxième adjoint au maire, exerce en cas d'absence ou d'empêchement du Maire toutes les attributions de celui-ci.

Article 4: Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire, par toute personne intéressée (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite de la demande). Cette décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne, dans les deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 5</u>: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube, à Monsieur le Trésorier de Troyes Agglomération et à l'intéressé.

Fait à La Rivière de Corps, le 20 juillet 2020

Le Maire.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Parvenu en Préfecture, le 30/07/2020

- Publié, le 30/07/2020

- Notifié à l'intéressé, le 09 1996

Christophe CHOMAT

Visa de l'intéressé,